

# TANGENTIELLE OUEST PHASE 2 : BIENTÔT L'ENQUETE PUBLIQUE

## QU'EST-CE QU'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ?

L'enquête publique est une phase d'information et de dialogue qui vise à recueillir l'avis du public sur un projet précis, décrit dans le **Dossier d'enquête d'utilité publique**.

L'**enquête publique** est menée sous l'égide d'une **Commission d'enquête**, qui s'assure de son bon déroulement, recueille les avis exprimés, et rend un avis motivé sur le projet.

Le **Préfet**, à la lumière des conclusions de la Commission d'enquête et des réponses apportées par la maîtrise d'ouvrage, se prononce ensuite sur l'utilité publique du projet.

Cette **déclaration d'utilité publique** marque ainsi une étape essentielle pour la poursuite du projet et le démarrage des travaux.

## POSEZ VOTRE QUESTION

### SUR LA PHASE 2 DU PROJET TANGENTIELLE OUEST !

Dans la perspective de l'enquête publique sur la phase 2 prévue de mi-juin à mi-juillet 2014, un formulaire de question est en ligne sur le site internet du projet. Il vous permet de poser une question aux porteurs de projet.

Connectez-vous sur le site [www.tangentielleouest.fr](http://www.tangentielleouest.fr), rubrique Tangentielle Ouest phase 2.

Ce formulaire sera clos avant l'enquête publique. Les questions émises sur le formulaire en ligne **ne constituent pas un avis au titre de l'enquête publique**.

**PHASE 2  
SAINT-GERMAIN GC /  
ACHÈRES-VILLE RER A**

## Quelles étapes pour le projet avant sa présentation en enquête publique ?

Le **Dossier d'enquête publique de la phase 2** a été approuvé par le STIF le 11 décembre 2013 et transmis à la Préfecture des Yvelines.

Suite à l'analyse du dossier, l'**Autorité environnementale**, instance

du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, rendra un avis sur les **incidences environnementales** du projet, et les mesures prises pour **les éviter, les réduire ou les compenser**. Les maîtres d'ouvrage répondront à cet avis, dans un mémoire intégré au Dossier d'enquête publique. Par ailleurs, la **Commission d'enquête** sera prochainement désignée par le Tribunal administratif.

Les modalités de l'enquête ainsi que le **Dossier d'enquête d'utilité publique** seront prochainement en ligne sur le site internet du projet : [www.tangentielleouest.fr](http://www.tangentielleouest.fr)

## LES ACTEURS DU PROJET

### Les maîtres d'ouvrage



### Les financeurs

Études et travaux



Matériel roulant et exploitation



## POUR EN SAVOIR PLUS



Connectez-vous sur [www.tangentielleouest.fr](http://www.tangentielleouest.fr)



# Tangentielle Ouest

Numéro 2  
Avril 2014

Lettre d'information



La Tangentielle Ouest est un projet de transport structurant pour le territoire des Yvelines : offrant aux voyageurs une liaison du sud au nord du département, elle reliera la gare de Saint-Cyr RER à la gare d'Achères-Ville RER. Elle prolonge ainsi la Grande Ceinture Ouest, mise en service en 2004 entre Noisy-le Roi et Saint-Germain-en-Laye Grande Ceinture.

## LA TANGENTIELLE OUEST : L'ACTUALITÉ DE VOTRE FUTURE LIGNE DE SAINT-CYR À ACHÈRES

Le projet de Tangentielle Ouest se compose de deux phases :

**PHASE 1  
SAINT-GERMAIN RER A /  
SAINT-CYR RER C**

la phase 1 reliant Saint-Cyr RER à Saint-Germain-en-Laye RER.

La phase 1 a fait l'objet d'une enquête publique du 13 juin au 12 juillet 2013, au cours de laquelle plus de 250 personnes se sont exprimées sur le projet. Suite aux conclusions de la Commission d'enquête et aux réponses apportées par les maîtres d'ouvrage, la phase 1 a été déclarée d'utilité publique par le préfet des Yvelines le 3 février 2014.

Les études se poursuivent, pour un démarrage des travaux en 2016.

**PHASE 2  
SAINT-GERMAIN GC /  
ACHÈRES-VILLE RER A**

la phase 2 reliant Saint-Germain-en-Laye Grande Ceinture à Achères-Ville RER.

La concertation sur la phase 2 s'est déroulée du 15 avril au 17 mai 2013. Elle a donné lieu à une participation importante, avec plus de 560 avis émis. Tenant compte des observations du public, les maîtres d'ouvrage ont poursuivi les études pour aboutir à un projet détaillé.

L'enquête publique de la phase 2 se déroulera de mi-juin à mi-juillet 2014.

## A VENIR : L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA PHASE 2

L'avancée des études a ainsi permis au Conseil du STIF d'approuver le 11 décembre 2013 le Dossier d'enquête d'utilité publique de la phase 2. L'enquête publique sera organisée de mi-juin à mi-juillet 2014. Cette phase de consultation du public permettra à chacun de s'exprimer sur la phase 2 du projet Tangentielle Ouest.

## LE CALENDRIER DU PROJET



Avril 2014 - Ne pas jeter sur la voie publique

# LA TANGENTIELLE OUEST : LES AVANCÉES DU PROJET

## Votre nouvelle ligne du RER C au RER A

Inscrite au Schéma Directeur de la Région Île-de-France, la Tangentielle Ouest est un projet de liaison Nord-Sud essentielle pour le département des Yvelines.

Elle reliera à terme la gare de Saint-Cyr RER à Achères-Ville RER, assurant une liaison entre les principaux pôles d'emplois et d'activités, situés au sud (Saint-Cyr-L'École et Versailles), dans le bassin médian (Saint-Germain-en-Laye à Noisy-le-Roi) et au nord (Achères et Poissy).

La Tangentielle Ouest offrira des correspondances avec le réseau de transport existant : avec les lignes du RER A et du RER C, les lignes Transilien L, U et N et le réseau de bus local.

## PHASE 1 : POURSUITE DES ÉTUDES DÉTAILLÉES

L'enquête publique sur la phase 1 s'est tenue du 13 juin au 12 juillet 2013.

Suite à l'enquête publique, la Commission d'enquête a rendu un **avis favorable à la déclaration d'utilité publique du projet**. Cet avis est assorti de neuf recommandations – portant notamment sur les nuisances sonores et les aménagements connexes de la Tangentielle Ouest – et d'une réserve portant sur la nécessité d'un accord pour la compensation forestière, qui devra être conclu entre les maîtres d'ouvrage et l'État avant tous travaux de défrichement.

Dans sa Déclaration de projet du 11 décembre 2013, le STIF a levé les recommandations et la réserve de la Commission d'enquête, en s'engageant, avec SNCF et RFF, sur l'ensemble des points mentionnés.

La phase 1 a ainsi été **déclarée d'utilité publique le 3 février 2014** par le préfet des Yvelines, marquant une nouvelle étape cruciale pour l'avancée du projet Tangentielle Ouest. Les études d'avant-projet sont aujourd'hui en cours, pour une mise en service prévue fin 2018.

Retrouvez le détail des engagements des porteurs de projet suite à l'enquête publique

[www.tangentielleouest.fr](http://www.tangentielleouest.fr)

> Documentation sur le projet > La Déclaration de Projet

PHASE 1  
SAINT-GERMAIN RER A /  
SAINT-CYR RER C

PHASE 2  
SAINT-GERMAIN GC /  
ACHÈRES-VILLE RER A



**LÉGENDE**

- Grande Ceinture Ouest (GCO) en service depuis 2004
- Phase 1 : en projet
- Phase 2 : en projet
- Stations\* Tangentielle Ouest
- Stations\* à plus long terme
- Pôles de correspondance
- Site de maintenance et de remisage

\* Le nom des stations est indicatif et sera précisé ultérieurement.

## PHASE 2 : PRÉPARATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

### → La poursuite des études suite à la concertation

Suite au bilan de la concertation de la phase 2 approuvé le 9 octobre 2013 par le Conseil du STIF, les maîtres d'ouvrage ont confirmé la poursuite du projet, et précisé les études à mener en réponse aux observations du public, notamment :

- Permettre l'insertion de la station du terminus nord Achères-Ville à l'est des voies ferrées existantes, dans la perspective d'un prolongement ultérieur de la Tangentielle Ouest vers Cergy ;



- Mettre en place des mesures dites « conservatoires », permettant la réalisation à plus long terme de la station Achères-Chêne-Feuillu ;
- Porter une attention particulière à la préservation des espaces naturels.

### → Le projet présenté à l'enquête publique

Le dossier qui sera présenté à l'enquête publique mi-2014 est l'aboutissement des études menées

à la suite de la concertation. Il précise notamment l'insertion du terminus nord à Achères à l'est des voies ferrées et présente les mesures envisagées le long du tracé pour éviter, réduire ou compenser les atteintes à l'environnement et au cadre de vie.

### Les demandes de dessertes complémentaires

Les maîtres d'ouvrage ont par ailleurs étudié des demandes de dessertes complémentaires émises lors de la concertation (quartier de Saint-Exupéry à Poissy ; gare d'Achères-Grand-Cormier). Après examen, le tracé présenté à la concertation a été conservé afin de préserver une liaison optimale, tout en limitant les impacts sur l'environnement.

La restructuration du réseau de bus permettra d'assurer une desserte complémentaire efficace du territoire.

### Le passage dans le golf de Saint-Germain-en-Laye

Suite aux échanges avec le golf de Saint-Germain-en-Laye, aux avis émis lors de la concertation (volonté que la vitesse de la Tangentielle Ouest ne soit pas dégradée) et à l'avancée des études techniques, les passages à niveau dans le golf de Saint-Germain-en-Laye seront remplacés par des passages piétons souterrains.

Les analyses détaillées pour l'ensemble de ces études seront exposées dans le Dossier d'enquête d'utilité publique bientôt disponible sur le site internet du projet.

## LES CHIFFRES-CLÉS

	PHASE 1 SAINT-GERMAIN RER A / SAINT-CYR RER C	PHASE 2 SAINT-GERMAIN GC / ACHÈRES-VILLE RER A
Le tracé	18, 8 km	9, 7 km
Les stations	12 stations* <small>* dont 1 à plus long terme</small>	3 stations* <small>* dont 1 à plus long terme</small>
Les communes traversées	7 communes traversées	3 communes traversées
Les temps de trajet	Environ 30 minutes entre Saint-Cyr RER et Saint-Germain RER	12 minutes de trajet entre Saint-Germain GC et Achères-Ville RER
La fréquence et l'amplitude horaire	De 6h à minuit en semaine et le samedi (De 6h30 à 22h les dimanches et jours fériés) Toutes les 10 minutes en heure de pointe en semaine et le samedi ; toutes les 5 minutes en heure de pointe sur le tronçon commun Saint-Cyr – Saint-Germain GC	